



Les Martres-de-Veyre
naturellement c tre

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoy  en pr fecture le 28/02/2023
Re u en pr fecture le 28/02/2023
Publi  le
ID : 063-216302141-20230222-DB_2023_02_05-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux f vrier, le Conseil Municipal de la Commune, d ment convoqu , s'est r uni   la Mairie, sous la pr sidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de pr sents : 18

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15/02/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - R gis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Gr gory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Fr d ric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA– S bastien BERNARD -  ric CANDIOLO - Damien COULON

ONT DONNE POUVOIR : Annick BARDEY - (procuration   Pascal PIGOT) Jocelyne MOGENROS (Procuration   Gloria DIALLO) - Catherine LOPEZ (procuration   Laurence DELAVET)

ABSENTS : - St phanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Anthony VAZEILLE - C cile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - K vin TREMOUILLE.

n  2023-02-05

CM du 22.02.2022

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME

Annexe 3 – Statuts Territoires d'nergie

Vu la loi n 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des m tropolles ;

Vu la loi n 2015-991 du 7 ao t 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la R publique ;

Vu la loi n 2015-992 du 17 ao t 2015 relative   la transition  nerg tique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales ;

Vu la d lib ration 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comit  syndical de Territoire d'nergie Puy-de-D me portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'nergie Puy-de-D me, auquel la commune des Martres-de-Veyre adh re, modifie ses statuts afin de les mettre en ad quation avec les textes l gislatifs rappel s supra.

Le donne lecture du projet de statuts propos  par Territoire d'nergie Puy-de-D me.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal,   la majorit  des suffrages :

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

- **Approuve** les nouveaux statuts de Territoire d'nergie Puy-de-D me et notamment son article 4 tel qu'ils ont  t  pr sent s ;

- **Donne** dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les d marches n cessaires.

Fait et d lib r  en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 24 f vrier 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilit , le caract re ex cutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours aupr s du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un d lai de deux mois   compter de sa publication et sa transmission aux services de l' tat.

Le maire,
Pascal PIGOT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le



ID : 063-216302141-20230222-DB_2023_02_05-DE